

# NOTE DE SYNTHÈSE DE LA 16ÈME SESSION DE L'INSTANCE PERMANENTE DES NATIONS UNIES SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES

24 avril – 5 mai 2017, New York

Les notes de synthèse sont des rapports des réunions les plus importantes de l'ONU sur les droits des autochtones et font l'objet d'une publication bi-annuelle. Elles ne sont disponibles qu'en version électronique et sont envoyées par e-mail.



*Notes à propos de cette note de synthèse :*

*Cette synthèse se base sur les notes prises au cours des conférences ainsi que sur les déclarations telles que recueillies par les services du Docip.*

*Ce document comporte des abréviations, indexées en Annexe II.*

*Seules les sessions plénières portant sur les éléments à l'ordre du jour du Programme de travail de la 16ème session de l'Instance Permanente des Nations Unies sur les Questions Autochtones (Instance Permanente) ont été traitées.*

*L'événement de haut-niveau célébrant le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (la Déclaration), qui s'est tenu le 25 avril est désormais disponible en ligne : [partie 1](#) et [partie 2](#). La présente synthèse porte uniquement sur les déclarations de la phase d'ouverture. Les représentants autochtones d'Afrique, d'Amérique Latine et Caraïbes, d'Asie et la région Arctique ont pris la parole à cet événement, le matin. L'après-midi, des représentants des régions Pacifique et Russie sont intervenus. La session ordinaire de l'Instance Permanente s'est tenue en parallèle, l'après-midi.*

*La liste complète des membres actuels de l'Instance Permanente est disponible en Annexe I.*

*Le rapport officiel est disponible [ici](#), contenant la liste complète des recommandations émises par l'Instance Permanente.*

## 1. Résumé analytique

Cette session de l'Instance Permanente, de par son thème clé, a fait l'objet d'une bonne participation, notamment au cours de la première semaine de conférences. De nombreuses organisations autochtones étaient présentes, cependant, la participation des États à cette session a été plus faible que ce à quoi on pouvait s'attendre au regard de l'importance du thème. Différentes agences des Nations Unies et organisations internationales sont intervenues pour parler de leurs politiques incluant de manière effective les peuples autochtones.

Dans l'ensemble, en matière de mise en œuvre, l'écart entre les principes de la Déclaration et les mesures concrètes prises sur le terrain reste trop conséquent. Les revendications le plus souvent exprimées portent sur le respect des droits fonciers, notamment à travers la mise en place d'un réel droit au consentement libre, préalable et éclairé. De nombreux États, parmi ceux qui ont exprimé leur point de vue au cours de cette session, ont mentionné des plans d'action nationaux encourageants, comme la modification de la législation nationale ou la reconnaissance de la culture des peuples autochtones, à travers l'inclusion des langues autochtones dans l'éducation. Néanmoins, les peuples autochtones ont fait part de nombreuses préoccupations liées aux conséquences du changement

climatique, à la contamination de leurs terres ancestrales avec toutes les répercussions que cela a sur les communautés, comme les problèmes de santé, la perte des savoirs traditionnels, les déplacements. L'un des principaux sujets qui est ressorti de cette session concerne l'attention qui devrait être portée aux femmes autochtones, et aux violences auxquelles est exposé ce groupe, qui subit de multiples formes de discrimination. Un autre point saillant est celui des jeunes autochtones, avec comme requête de leur accorder plus de place dans les processus de prise de décision. Enfin, la discussion sur le thème des défenseurs des droits autochtones a montré l'importance de cette question de nos jours, tentant d'alerter la communauté internationale sur les mesures qui devraient être prises pour leur apporter plus de protection, au nom du droit fondamental à la vie.

Pour conclure, la liste des recommandations émises par l'Instance Permanente lors de sa seizième session comporte soixante-dix recommandations, portant sur les thèmes suivants :

- Droits de l'Homme
- Développement économique et social
- Environnement
- Culture
- Éducation
- Santé
- Femmes autochtones
- Jeunes autochtones
- Dialogue avec les agences, fonds, et programmes du système des Nations Unies
- Dialogue avec la RSPA sur le sujet des défenseurs des droits autochtones
- Mise en application du document final de la CMPA
- Programme à l'horizon 2030 et ODD
- Pour le travail à venir de l'IPNUQA :
  - 2019 Année internationale pour les langues autochtones
  - CCNUCC et l'Accord de Paris
  - Programme à l'horizon 2030 et ODD

## 2. Détails

*Lundi, 24 avril*

- Ouverture de session, élection des officiers, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

En ouverture de session, une conque, instrument de musique autochtone traditionnel Charrúa (Uruguay) a été sonnée par **Mme Mónica Michelena Díaz. M. Todadaho Sid Hill, Chef de la Nation Onondaga**, a prononcé un message de bienvenue insistant sur le lien entre les peuples autochtones et la nature ainsi que sur la terre en tant qu'entité spirituelle et sur le besoin urgent de reconnaissance de ces droits.

Pour l'élection des officiers, l'Instance Permanente a nommé par acclamation **Mme Mariam Wallet Mohamed Aboubakrine Présidente** de la seizième session de l'Instance Permanente sur les Questions Autochtones. Dans sa déclaration préliminaire, elle a exprimé le besoin d'une plus étroite collaboration des États avec les peuples autochtones, pour combler l'écart entre la réalité politique et la reconnaissance officielle des peuples autochtones dans les plans d'action nationaux dans le cadre de la mise en œuvre des ODD, et a défini comme prioritaire l'étude de la situation des défenseurs des droits humains dans le débat de cette session. L'Instance a également élu M. Phoolman Chaudhary, Mr.

Jens Dahl, Mr. Jesus Guadalupe Fuentes Blanco et Mme Terri Henry en tant que Vice-présidents; et **M. Brian Keane Rapporteur.**

Un premier discours d'ouverture a été donné par le **Vice-président de l'Assemblée Générale, S.E Durga Prasad Bhattarai.** Il a présenté les efforts réalisés par l'Assemblée Générale pour soutenir la participation des peuples autochtones aux divers mécanismes des Nations Unies et a annoncé que les négociations internationales relatives à la rédaction du texte allaient se conclure et qu'une résolution serait proposée au cours de la dernière session de l'Assemblée Générale. Ensuite, **le Vice-président de l'ECOSOC, S. E. l'Ambassadeur Cristián Barros Melet** a rappelé que la célébration du 10ème anniversaire de la Déclaration était une occasion d'appliquer les ODD, en ne laissant personne de côté et en incluant les peuples autochtones dans les plans d'action nationaux.

Les discours suivants ont été donnés par :le **Sous-secrétaire général chargé du Développement Économique, Département des affaires économiques et sociales, M. Lenni Montiel,** qui a mis l'accent sur le Plan d'Action mis en place après la CMPA, et qui identifie les mesures concrètes de soutien à la mise en application de la Déclaration. **La Ministre des Affaires autochtones et du Nord du Canada, Mme Carolyn Bennett** a insisté sur la nécessité de créer de vrais partenariats avec les peuples autochtones à travers l'application du document final<sup>1</sup> de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, et d'ancrer ces partenariats auprès des jeunes, pour promouvoir un avenir meilleur. Enfin, **la Sous-secrétaire générale et directrice générale adjoint de l'ONU Femmes, Mme Lakshmi Puri,** a souligné le rôle des femmes autochtones comme actrices du changement dans les sept domaines suivants : fin des multiples formes de discriminations, fin des violences et pratiques néfastes, droits économiques et renforcement du pouvoir, soins gratuits et travail domestique et orientation vers un travail décent, participation égale et pouvoir dans les prises de décision, santé sexuelle et droits reproductifs, et autres ODD et action pour le climat.

- Discussion sur le thème : "Dixième anniversaire de l'la Déclaration : mesures prises pour la mise en application de la Déclaration"

**Messieurs Les Malezer et Gervais Nzoa, experts membres de l'Instance,** ont fait des déclarations préliminaires. Ils ont évoqué le nom des militants autochtones qui ont défendu les intérêts des peuples autochtones au niveau international, ayant conduit à l'adoption de la Déclaration, il y a dix ans. Les efforts doivent être maintenus pour éviter la marginalisation dont les peuples autochtones souffrent, et dans ce sens, il est nécessaire d'élaborer des stratégies de communication plus efficaces.

De nombreux **États** sont intervenus. **Le Salvador, au nom de la CELAC,** a exprimé son soutien à la préservation des langues autochtones, tandis que la **Colombie et République bolivarienne du Venezuela** ont fait le bilan des efforts accomplis pour assurer un meilleur respect de la propriété foncière communautaire. **Le Botswana** a exprimé que le principe général en vigueur est que toutes les tribus et groupes ethniques sont autochtones au pays. La **Finlande** et la **Norvège** ont centré leurs interventions sur la collaboration mise en place avec le peuple Sámi en vue de garantir le respect de leurs droits. Le **Mexique** a présenté l'inscription des normes de la Déclaration dans sa législation nationale et locale. La **Guyane** a mis en avant les différentes subventions attribuées aux peuples autochtones pour renforcer leur auto-développement. **L'État plurinational de Bolivie** a lancé un message spirituel en rappelant l'importance de la reconnaissance des droits fonciers pour sauvegarder la culture. **L'Afrique du Sud** a souligné qu'il ne fallait laisser personne de côté, en faisant référence aux peuples autochtones. Le **Nicaragua** et le **Panama** ont énuméré les progrès faits en matière de reconnaissance du consentement libre, préalable et éclairé. Le **Salvador** a mis en avant les efforts menés pour préserver la diversité et les droits autochtones. L'**Australie** a déclaré que le gouvernement

---

<sup>1</sup>[A/RES/69/2](#)

travaillait sur des mesures de mise en œuvre des objectifs de la Déclaration. **Cuba** a renouvelé son engagement dans la défense des droits traditionnels autochtones. La **Fédération de Russie** a insisté sur le besoin de créer une plateforme réunissant les exemples positifs de mise en œuvre de la Déclaration. Le **Guatemala** a centré son intervention sur les politiques publiques visant à répondre à la réalité culturelle autochtone. Le **Saint-Siège**, en sa qualité d'observateur, a reconnu les droits des peuples autochtones et exprimé son inquiétude face au manque de mise en œuvre du consentement libre, préalable et éclairé.

Des déclarations ont aussi été faites par les représentants des **organisations autochtones** suivantes. Le **International Indian Treaty Council** a fait part de ses inquiétudes concernant le défaut de mise en application de la Déclaration et a proposé le droit au consentement libre, préalable et éclairé, comme thème pour la prochaine session de l'Instance Permanente. L'**Indigenous Network on Economics and Trade** a demandé à l'Instance Permanente d'appuyer auprès du gouvernement du Canada la mise en application de la Déclaration. L'**Autorité Té Hika o Papauma Mandated Iwi** a mis en garde contre l'assimilation des petites communautés autochtones en Nouvelle-Zélande. L'**association pour le développement social et culturel Mbororo** a salué les efforts du gouvernement camerounais de mise en œuvre de la Déclaration, et a suggéré qu'une Commission nationale soit établie à cet effet. L'**Organisation Caribbean Amerindian Development** a insisté sur le besoin d'un organe de suivi indépendant pour faire état des défis liés à la mise en application de la Déclaration également à l'attention des membres du MEDPA, en ciblant particulièrement le droit au consentement libre, préalable et éclairé. Le **Asia Indigenous Peoples Pact, au nom du Caucus des peuples autochtones d'Asie**, a évoqué les progrès accomplis dans la région par les gouvernements pour une plus grande reconnaissance des peuples autochtones, négligeant cependant certaines spécificités culturelles et le droit au consentement libre, préalable et éclairé. Le **Congrès Mondial Amazigh** a souligné le manque de reconnaissance du peuple Amazigh par les gouvernements de l'Algérie et du Maroc, avec une marginalisation de leur culture. **Tonatierra** a tiré la sonnette d'alarme sur les réelles conditions de vie des peuples autochtones au Mexique et les lacunes en matière d'application de leurs droits. Le **Fonds autochtone pour l'Amérique latine et les Caraïbes** a détaillé les quatre propositions issues du rassemblement des différentes communautés de la région, à savoir : la proclamation du droit à la Terre Mère, la création d'une Charte Américaine à cet effet, ainsi que d'une convention internationale de lutte contre les crimes commis à l'encontre de la Terre Mère, incluant des sanctions pénales. Le **Boro Women's Justice Forum** a demandé au gouvernement d'Inde de reconnaître les droits autochtones. L'**Assyrian Aid Society Iraq** a alerté l'audience sur la situation à laquelle sont confrontés les peuples autochtones dans la zone, dans un contexte de forte instabilité politique. La **Fédération Kampuchéa Krom-Khmers** a demandé au gouvernement du Viêt Nam d'engager un dialogue ouvert et de mettre en place une coopération avec les peuples autochtones au sein du pays. Le **Consejo Regional Indígena del Medio Amazonas** a parlé des violations du droit à la terre qui affecte les vies des femmes autochtones au quotidien.

Des déclarations ont également été faites par d'**autres organisations**. L'**Australian Human Rights Commission** a déclaré qu'une collaboration avec le gouvernement australien était en cours en vue de réaliser les objectifs de la Déclaration. L'**UICN** et l'**OIT** ont fait part de leurs préoccupations vis-à-vis du défaut de mise en application du droit au consentement libre, préalable et éclairé. La **FAO** a exprimé son soutien à la mise en application de la Déclaration et à la sécurité alimentaire pour les peuples autochtones, mettant l'accent sur la collaboration avec les jeunes et les femmes autochtones. L'**ONU-Femmes, au nom du Groupe de soutien inter-agences sur les questions autochtones** a réitéré sa motivation à réaliser les objectifs de la Déclaration avec une collaboration inter-agences. Le **FIDA** a exprimé son engagement envers les problématiques des peuples autochtones, en particulier la responsabilisation des femmes autochtones.

En réponse à ces déclarations, certains experts de l'Instance Permanente ont exprimé leur point de vue. **M. Les Malezer** a insisté sur la nécessité d'une plus grande reconnaissance de l'unique convention contraignante sur les droits autochtones, la Convention OIT n°169. **Mme Lourdes Tibán Guala** a évoqué la nécessité de trouver une manière de rendre les objectifs de la Déclaration contraignants pour les États. **Mme Tarcila Rivera Zea** a mis en avant l'importance des femmes et des jeunes autochtones, avec les recommandations faites par l'Instance Permanente et les efforts qu'il reste à déployer pour en faire une réalité sur le terrain.

*Mardi, 25 avril*

- Évènement de haut-niveau de l'Assemblée Générale pour marquer le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration (session d'ouverture)

Le discours d'ouverture a été prononcé par le **Vice-Président de l'Assemblée Générale, S.E Durga Prasad Bhattarai**. Il a mis l'accent sur l'importante collaboration entre les peuples autochtones et les États, qui a mené à l'adoption de la Déclaration. Cette nouvelle façon d'envisager la relation entre tous les acteurs facilite le dialogue, même si de nombreux défis, tels que la discrimination des femmes autochtones restent à relever. L'intervention qui a suivi a été donnée par **S.E. Mr. Evo Morales Ayma, Président de l'État plurinational de Bolivie**. Il a tout d'abord fait état des multiples crises auxquelles le monde est confronté de nos jours : humanitaire, alimentaire, institutionnelle, d'informations. Il a ensuite souligné les progrès considérables réalisés dans son pays pour les peuples autochtones, s'attaquant à la pauvreté et à l'éducation, en intégrant pleinement la Déclaration à la législation nationale. Il a encouragé les autres États à reconnaître et intégrer les connaissances traditionnelles autochtones dans leurs systèmes de santé. Il s'est ensuite positionné sur le besoin de mettre en place une citoyenneté universelle, indépendante des pays. **Mme Kyung-wha Kang, Conseillère principale pour les politiques auprès du Secrétaire-Général**, a mis en avant les progrès accomplis en matière de mise en application de la Déclaration, tout en revenant sur l'exclusion des femmes des processus de prise de décision, ainsi que la marginalisation systémique des peuples autochtones. **M. Andrew Gilmour, Sous-Secrétaire Général du bureau de New-York des Droits de l'Homme**, a demandé à l'ONU de créer un environnement favorable à l'exercice des droits des peuples autochtones, à travers notamment le soutien du UNVFIP. **Mme Mariam Wallet Aboubakrine, Présidente de l'Instance Permanente**, a rappelé qu'il était crucial de garantir une meilleure protection aux défenseurs des droits des peuples autochtones, qui se battent pour leurs droits fonciers; alors que le nombre de meurtres augmente. Elle a invité les États à s'engager activement en vue d'atteindre les objectifs inscrits à la Déclaration. **Mme Victoria Tauli-Corpuz, RSPA**, a exhorté à maintenir les efforts pour réduire l'écart croissant entre la théorie et la pratique, l'incapacité de mise en application des droits autochtones se faisant de plus en plus sentir, y compris le droit au consentement libre, préalable et éclairé. Il est nécessaire d'inscrire les principes de la Déclaration dans les législations nationales. **M. Albert Barumé, Président du MEDPA**, a souligné la dimension de réconciliation entre peuples autochtones et États entérinée par la Déclaration à travers un nouveau type de partenariat, basé sur la confiance mutuelle et le droit. Il convient de mettre en avant les efforts menés : 1. des efforts ont été faits pour inclure la Déclaration dans la législation nationale, bien qu'il reste des défis à relever ; 2. plusieurs mécanismes des droits de l'Homme s'appuient sur la Déclaration, dont un nombre croissant de CNDH; 3. les peuples autochtones ont affirmé s'être appropriés la Déclaration, en instillant la direction à prendre pour sa mise en œuvre.

- Discussion sur le thème "Dixième anniversaire de la Déclaration : mesures prises pour la mise en application de la Déclaration" (suite)

**Mme Aisa Mukabenova, experte de l'Instance Permanente**, a invité dans sa déclaration préliminaire à poursuivre l'examen du point à l'ordre du jour. Elle a principalement démontré l'effort collectif international conduisant à une action mondiale positive dans la mise en œuvre de la Déclaration. Cependant, elle est aussi revenue sur la nécessité d'une interprétation commune des droits visés par la Déclaration, qui se heurte à une faible volonté politique. La coopération entre les trois mécanismes existants sur les droits des peuples autochtones est cruciale pour le renforcement des capacités des organisations des peuples autochtones.

Quelques **États** sont intervenus. Le **Brésil** a déclaré que l'éducation au sein des populations autochtones était une priorité gouvernementale, et a évoqué diverses initiatives en faveur de la santé autochtone. La **Namibie** a prouvé son engagement à travers sa participation à tous les événements concernant les droits des peuples autochtones. L'**Équateur** a abordé les progrès réalisés au niveau de la législation nationale pour une plus grande reconnaissance des cultures autochtones. Le **Danemark** a soulevé le manque de suivi des recommandations faites par l'Instance Permanente, et a insisté sur la nouvelle position du gouvernement du Groenland, plus respectueuse des droits des peuples autochtones. Les **États-Unis** ont mis en avant les efforts consentis pour travailler conjointement avec les gouvernements tribaux, et également en matière de mécanismes de rapatriement. L'**Argentine** a présenté un projet de politique nationale sur les territoires des peuples autochtones, qui sera examiné par le Conseil consultatif des peuples autochtones. Le **Népal** a expliqué que les services publics prenaient en considération les particularités culturelles des peuples autochtones. Le **Pérou** a insisté sur la nécessité de renforcer les institutions autochtones, au lieu de se concentrer uniquement sur les consultations. Le **Viet Nam** a affirmé la dimension multiculturelle de sa société, et présenté la mise en œuvre d'un plan national de réduction de la pauvreté qui inclut les différents groupes.

Plusieurs représentants de diverses **organisations autochtones** ont pris la parole. L'**Assemblée des Premières Nations** a préconisé le renforcement de la coopération entre les États et les organisations des peuples autochtones en vue d'établir les plans d'action nationaux. **The Indigenous Environmental Network** a orienté son discours sur les violences faites aux peuples autochtones et à la Terre Mère dans la réserve Sioux de Standing Rock. Le **Botswana Khwedom Council et l'Asociación Nacional Indígena Salvadoreña** ont demandé à leurs gouvernements de ratifier la Convention n°169 de l'OIT et ont invoqué le manque de mise en œuvre du droit des peuples autochtones à l'autodétermination. Les **Seventh Generation Fund for Indigenous Peoples, AIM WEST** et le **Congrès Mondial Amazigh** ont aussi dénoncé ce point. Le **NSW Aboriginal Land Council** et **Movimientos Indígenas Asociados** ont exprimé leur inquiétude face au manque de reconnaissance des droits de propriété culturelle. L'**Ogaden People's Rights Organization** a alerté sur la crise humanitaire à laquelle font face les peuples autochtones de Somalie. Le **Greater Sylhet Indigenous Peoples Forum** a demandé une meilleure protection des droits des minorités au Bangladesh. Le **World Sindhi Congress** a demandé au gouvernement du Pakistan de respecter leur droit au consentement libre, préalable et éclairé sur les projets de développement à grande échelle. Le **Pacos Trust** a parlé de l'écart entre la théorie et la réalité sur le terrain. La **Fondation des peuples autochtones des Fidji** a informé de la violation persistante des droits des peuples autochtones dans leur pays.

Les **organisations** suivantes sont également intervenues. L'**ONU-Femmes** a réaffirmé son dévouement à la Déclaration. Le **FNUAP** a exprimé son inquiétude vis-à-vis du manque de statistiques disponibles concernant les peuples autochtones, plus particulièrement la santé autochtone. L'**Institution Nationale des Droits de l'Homme de Norvège** a présenté les efforts entrepris dans le domaine de l'éducation aux droits autochtones au sein du pays. La **Commission des droits de l'Homme des Philippines** a demandé une surveillance renforcée de la situation à laquelle sont confrontés les peuples autochtones du pays, afin de les aider à obtenir leur consentement libre,

préalable et éclairé. Le **Center for Indigenous Leadership of the Massey University** a demandé une augmentation des ressources allouées à la participation des peuples autochtones aux réunions internationales, et le respect de leur droit au consentement libre, préalable et éclairé, ainsi qu'à l'autodétermination. **Cultural Survival** a fait part de ses inquiétudes concernant le manque d'accès à l'information, citant les meurtres de nombreux journalistes autochtones.

Plusieurs **experts de l'Instance Permanente** ont réagi à ce point à l'ordre du jour. **M. Les Malezer** s'est interrogé sur la vraie nature des titres de propriétés que possèdent les peuples autochtones. **Mme Tarcila Rivera Zea** a proposé de définir des recommandations concernant la reconnaissance des droits de propriété culturelle des autochtones, invitant toutes les parties prenantes à soumettre des solutions pour répondre aux défis actuels. **M. Jens Dahl** a demandé des exemples de la manière dont les organisations autochtones traitent avec les autorités par rapport à la mise en application des droits visés par la Déclaration au quotidien. **Mme Lourdes Tibán Guala** a souligné l'écart entre les déclarations faites par les États et celles faites par les organisations autochtones, invitant à la rédaction d'un rapport portant sur les mesures concrètes de mise en application de la Déclaration au cours des dix dernières années. **M. Elifuraha Laltaika** a invité les organisations autochtones d'Afrique à s'appuyer sur la Déclaration pour améliorer leurs relations avec les États, première étape vers la collaboration et la modification des Constitutions nationales. **M. Dmitrii Kharakka-Zaitsev** a insisté sur l'importance d'en savoir plus sur ce qui n'a pas été fait par les États en matière de mise en application de la Déclaration, et les raisons. **Mme Terri Henry** a mis en avant le manque d'effet contraignant de la Déclaration, et a insisté sur le fait qu'il était peut être temps de demander une Convention sur les Droits des Peuples autochtones. **M. Brian Keane** a considéré que les peuples autochtones sont contemplés par les gouvernements comme des obstacles à leurs politiques de développement.

*Mercredi, 26 avril*

- Application des recommandations relatives aux six points du mandat de l'Instance permanente en référence à la Déclaration

Plusieurs **États** se sont exprimés sur ce point à l'ordre du jour. La première intervention a été faite par le représentant du **Groenland**, qui a parlé de l'inclusion par le gouvernement du Danemark des peuples autochtones et des cultures autochtones dans les processus de prise de décision. Le **Botswana, la Namibie, le Panama, la Guyane, le Nicaragua, le Bangladesh, le Chili, les Philippines, le Paraguay, le Guatemala, l'État plurinational de Bolivie, et le Brésil** ont présenté les mesures de mise en application de la Déclaration dans leurs pays, à travers l'adoption de politiques relatives à l'éducation, la santé, les langues autochtones, et l'accès aux services de base. **La Fédération de Russie** a confirmé son projet législatif visant à reconnaître l'utilisation des terres par les peuples autochtones. **L'Australie** a insisté sur la nécessité de soutenir la création d'entrepreneuriats autochtones, en particulier des femmes autochtones, afin de renforcer le pouvoir des communautés. La **Nouvelle-Zélande** a mis en avant l'attribution de la personnalité juridique à une rivière importante pour le peuple Maori comme témoignage de reconnaissance de leur culture. Le **Costa Rica** a expliqué qu'il a modifié sa législation nationale pour se conformer aux normes de la Déclaration en matière de droits économiques et culturels autochtones. Le **Danemark** a lancé un appel au gouvernement du Bangladesh pour garantir que la Chittagong Hill Tracts Land Commission puisse fonctionner intégralement et sans délai.

Des déclarations ont aussi été faites par les représentants des **organisations autochtones** suivantes. **La Russian Association of Indigenous Peoples of the North** a souligné l'importance d'impliquer les jeunes autochtones dans le développement de la culture autochtones, à travers des programmes de

renforcement des capacités. Le **Parlement Sámi de Finlande** a affirmé que le gouvernement de Finlande avait commis des violations envers le peuple Sámi, en ne reconnaissant pas leurs méthodes traditionnelles de pêche, malgré la législation en vigueur. **Save Our Unique Landscape** a insisté sur la violation des droits fonciers du peuple Maori et exhorté l'Instance Permanente à émettre des recommandations dans ce sens. Le **Réseau mondial des autochtones handicapés** a parlé des multiples discriminations dont les personnes autochtones handicapées sont victimes, et a demandé aux gouvernements ce qu'il en était des données sur les services qui leur ont été remises. **Altepetl Nahuas de la Montaña de Guerrero** a présenté les réductions budgétaires du Mexique sur ce qui est alloué au développement des peuples autochtones dans le pays, et a mentionné le manque d'engagement dans la mise en application de la Déclaration. L'**American Indian Movement of Colorado** est revenu sur le parcours historique de reconnaissance des droits des peuples autochtones, en faisant le lien avec l'écart actuel entre la mise en œuvre et l'ampleur des défis. L'**International Indian Treaty Council** a abordé la situation des peuples autochtones d'Hawaii, et la collaboration en cours avec le gouvernement des États-Unis, sans réelle reconnaissance de leurs terres ancestrales. Le **Congrès Mondial Amazigh** a pointé du doigt la marginalisation du peuple Amazigh dans leurs pays. Le **Sámi Council, au nom du Caucus de l'Arctique**, a demandé la création d'un groupes d'experts sur le droit au consentement libre, préalable et éclairé afin d'aider les États dans la mise en application de la Déclaration, et a ensuite rappelé qu'il était nécessaire que les membres de l'Instance Permanente focalisent leurs recommandations sur les lacunes de sa mise en application. L'**Indigenous Environmental Network** a fait une déclaration sur les multiples violations commises envers les femmes autochtones dans la Réserve Sioux de Standing Rock, proposant que le prochain groupe d'experts se concentre sur la question de l'eau. Le **Red de Jóvenes Indígenas de América Latina y el Caribe** a alerté sur le manque de données disponibles concernant les jeunes autochtones d'Amérique latine, et le nombre croissant de suicides parmi les jeunes, causés par la discrimination. **Two Feathers International** a tiré la sonnette d'alarme concernant les activités minières sur les terres autochtones en Nouvelle-Zélande, et le manque de suivi dans ce domaine. Le **Crimean Tatar Mejlis représentant les Tatars de Crimée, Ukraine**, a dénoncé des cas de disparition forcée des Tatars de Crimée et a exhorté à fournir une plus grande protection des défenseurs des droits de l'Homme dans la région. La **Fundación Egdolina Thomas para la Defensa de los Derechos de los Habitantes de la Costa Caribe de Nicaragua** a mentionné l'écart entre les déclarations faites par le pays et la réalité composée de violations persistantes des droits des peuples autochtones. Le **New South Wales Aboriginal Land Council** a recommandé une mise en place concrète de la justice sociale autochtone en Australie. Le **Canadian Aboriginal AIDS Network** s'est interrogé sur la capacité du système onusien à octroyer plus de fonds pour les programmes dédiés aux peuples autochtones atteints du SIDA, et a revendiqué le droit à la santé comme un droit fondamental à la base de toutes les politiques. L'**Indigenous Climate Action** a incité les membres de l'Instance Permanente à considérer le changement climatique comme une question transversale aux six points de son mandat. Le **Consejo Regional Indígena del Medio Amazonas** a demandé une meilleure reconnaissance des droits des femmes autochtones.

D'autres déclarations ont été faites par divers **acteurs**. L'**Union Internationale pour la Conservation de la Nature** a déclaré que le droit au consentement libre, préalable et éclairé était un des principes clés des droits environnementaux et des droits des peuples autochtones. Le **Fonds International de Développement Agricole** a reconnu les savoirs autochtones traditionnels et offert un espace permanent dédié aux peuples autochtones. L'**OIT** a insisté sur le lien entre les conséquences du changement climatique et la vulnérabilité dans laquelle se trouvent les peuples autochtones, ainsi que sur l'importance de leurs savoirs concernant leur environnement. L'**Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche** a souligné que le renforcement des capacités était une priorité pour les communautés autochtones, qui facilitera le dialogue entre les peuples autochtones, les États et le secteur privé. L'**Organisation panaméricaine de la santé/OMS** a alerté sur le manque de services de

santé relatifs aux droits sexuels et à l'accès à l'avortement dans les communautés autochtones, ce qui accentue la vulnérabilité des jeunes. Le **Programme des Nations Unies pour l'Environnement** a mentionné le besoin de reconnaître les droits des peuples autochtones pour protéger l'environnement. La **Commission des droits de l'Homme de Malaisie** a tiré la sonnette d'alarme concernant l'accaparement des terres dont sont victimes les communautés autochtones en Malaisie et le manque de volonté politique d'écouter les revendications autochtones. La **Commission des droits de l'Homme des Philippines** a insisté sur les multiples discriminations dont sont victimes les peuples autochtones du pays et le manque de mise en application concrète des droits des peuples autochtones.

Certains **experts** ont pris la parole au cours de cette session. **M. Les Malezer** a insisté sur la nécessité de donner une place centrale au droit à l'autodétermination. **Mme Tarcila Rivera Zea** a souligné le besoin d'émettre des recommandations concernant les jeunes autochtones et la santé, en particulier à propos de l'accès aux droits sexuels et aux soins, afin de créer une vraie collaboration avec les agences onusiennes dans ce domaine. **M. Jens Dahl** a félicité les États pour leur participation et leur a demandé de s'assurer que leurs Constitutions nationales respectaient les droits des peuples autochtones, sans discrimination. **M. Dmitrii Kharakka-Zaitsev** a souhaité lancer un avertissement quant à l'indifférence affichée par les États envers les peuples autochtones alors qu'ils sont des citoyens à part entière, et comment l'actuelle opposition de forces pourrait être transposée en effort de collaboration.

*Jeudi, 27 avril*

- [Application des recommandations relatives aux six points du mandat de l'Instance Permanente en référence à la Déclaration \(suite\)](#)

Des déclarations ont été faites par plusieurs **États**. L'**Afrique du Sud** a affiché comme objectif la protection de la médecine traditionnelle, des plantes traditionnelles et des minéraux. Le **Népal** a expliqué avoir inclus les droits des peuples autochtones dans sa Constitution. La **Chine** a déclaré que le concept de peuples autochtones était un pur produit de la colonisation et que le pays respectait parfaitement ses minorités. Le **Viet Nam** a indiqué compter cinquante-quatre groupes ethniques différents qui vivent en harmonie sur le territoire national.

De nombreuses **organisations autochtones** ont également fait des déclarations. **AIM WEST** a souligné la nécessité de reconnaissance du 'Camino Real' comme patrimoine culturel par l'UNESCO, en tenant compte du consentement libre, préalable et éclairé. La **National Colombian Indigenous Organization** a demandé aux membres de l'Instance Permanente ainsi qu'à la RSPA d'effectuer une visite du pays afin d'évaluer les violations des droits de l'homme commises envers les dirigeants autochtones et en vue de garantir leur droit au consentement libre, préalable et éclairé. **Sengwer Indigenous Peoples Programme of Kenya** a alerté sur le manque de respect du droit au consentement libre, préalable et éclairé ainsi que sur le manque de gestion efficace des zones protégées ; le **Kimberly Land Council** du manque d'informations fournies par le gouvernement australien en ce qui concerne les défis liés à la mise en application de la Déclaration. L'**American Indian Law Alliance** a insisté sur l'importance de préserver l'eau, et de transmettre leur culture aux générations à venir. La **Coordinadora de Organizaciones Indígenas Campesinas y Comunidades Interculturales de Bolivia** a mis en avant les progrès accomplis dans le pays quant à la mise en application de la Déclaration, à travers des programmes dans les domaines de l'éducation, la santé et la pauvreté. **Parbatya Chattagram Jana Samhati Samiti** a exhorté le gouvernement du Bangladesh à respecter le Chittagong Hill Tracts, alors que le nombre de violations des droits de l'Homme se multiplie dans le pays. La **Confederación Sindical de Comunidades Interculturales de Bolivia** a

demandé à ce que le respect des droits des peuples autochtones soit traduit par des actes concrets et plus seulement des promesses. Le **Seventh Generation Fund for Indigenous Peoples** a fait part de ses préoccupations concernant le droit à l'océan, qui est considéré comme un 'territoire' ancestral, et la nouvelle législation néo-zélandaise concernant les activités côtières. La **National Indigenous Women's Federation** a demandé au Népal d'inscrire le droit au consentement libre, préalable et éclairé dans la Constitution nationale. L'**Association pour le développement social et culturel Mbororo, au nom du Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones en Afrique de la Commission africaine sur les droits de l'Homme et des peuples**, a pris pour exemples positifs la République du Congo et la République centrafricaine, et a invité les autres États africains à également ratifier la Convention n°169 de l'OIT et à répondre aux nombreux enjeux auxquels doivent faire face les peuples autochtones en Afrique. La **Fédération of Saskatchewan Indian Nations** a insisté sur les discriminations dont sont victimes les peuples autochtones au Canada, ainsi que les violences commises à l'encontre des femmes autochtones, et a exhorté le gouvernement à prendre de plus amples mesures en vue de l'application de la Déclaration. Le **Centro para la Autonomía y Desarrollo de los Pueblos Indígenas** a présenté les progrès accomplis au Nicaragua en matière de reconnaissance du droit à l'autodétermination et d'accès aux soins médicaux pour les femmes autochtones. La **Fondation Kapaeeng** a mis l'accent sur les expropriations de terres dont sont victimes les peuples autochtones au Bangladesh. **Land is Life et Pahtamawiikan** ont appelé à une place plus prépondérante de la protection de l'eau dans les débats. Ce point a également été mis en avant par l'**International Native Tradition Interchange**, qui a ensuite exprimé son soutien sans faille à la résistance de Standing Rock. **Te Hika O Papauma Mandated Iwi Authority** a dénoncé l'assimilation forcée dont souffrent les peuples autochtones en Nouvelle-Zélande. L'**Indigenous Network on Economies and Trade** a déclaré qu'il était temps de mettre fin au colonialisme. L'**Ingrid Washinawatok El-Issa Flying Eagle Fund** a fait part de ses inquiétudes concernant les projets des industries extractives sur les terres autochtones du Michigan et Wisconsin, aux États-Unis. L'**Ili Ili Student Organization, au nom du Caucus global des jeunes autochtones**, a demandé aux membres de l'Instance Permanente de garantir la pleine participation des jeunes autochtones. **Mokuola Honva** a insisté sur l'importance des langues autochtones et de la proclamation de l'année 2019 comme Année des Langues autochtones. Le **Congrès Mondial Amazigh** a alerté sur les violations des droits de l'Homme en Algérie et au Maroc et a exhorté l'Instance Permanente à demander aux gouvernements de mettre en application la Déclaration. La **Fédération Kampuchea Krom-Khmers** a exposé les violations des droits fonciers commis contre les peuples autochtones au Vietnam, qui ne sont pas reconnus comme tels dans ce pays. La **Fondation des peuples autochtones des Fidji** a fait le rapport des nombreuses violations à l'encontre des droits autochtones aux Fidji, et a exhorté le gouvernement à mettre en application la Déclaration. L'**Assyrian Aid Society of Iraq** a appelé à l'aide pour que les communautés autochtones puissent reconstruire la société et des infrastructures en créant un environnement favorable aux peuples autochtones.

**D'autres organisations** ont également fait des déclarations. L'**Organisation internationale de droit du développement** a présenté le lancement de sa politique sur les femmes et la sécurité alimentaire dans le cadre d'un travail sur le droit coutumier. La **Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes** a donné le lancement d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis en matière de mise en application du droit au consentement libre, préalable et éclairé en Amérique latine et dans les Caraïbes, avec la volonté d'obtenir plus de données concernant les femmes et les jeunes autochtones. **VIVAT International/Franciscans International** ont réaffirmé les droits des peuples autochtones à la vie, l'intégrité physique et la santé, et exprimé des préoccupations concernant les violations des droits des peuples autochtones au Brésil, en Indonésie, aux Philippines, et en Papouasie Nouvelle-Guinée. **Passionist International** a demandé au gouvernement des Philippines d'améliorer les conditions de vie des peuples autochtones. La **Society for Threatened Peoples** a alerté sur la situation dans laquelle se trouve le peuple Ouïghour en Chine et la répression dont ils sont victimes du

fait de la mise en place de lois anti-terroristes dans ce pays. La **Commission nationale indonésienne des droits de l'homme** a mis en évidence le fait que la Constitution reconnaissait les peuples autochtones, bien qu'il reste des défis à relever, et que le gouvernement doit faire des efforts supplémentaires dans la mise en application des droits autochtones. Le **Chef Wilton Littlechild, membre expert du MEDPA**, a orienté sa déclaration sur l'importance de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en ne laissant personne de côté. Il a également souligné la responsabilité juridique qui lie les États à la mise en application des normes internationales concernant les droits des peuples autochtones.

De nombreux **experts membres de l'Instance Permanente** ont pris la parole. **M. Jens Dahl** a souligné qu'il était nécessaire que les organisations autochtones continuent à exprimer leurs préoccupations ciblées à l'Instance Permanente pour que ses membres puissent faire pression auprès des gouvernements concernés. **M. Tarcila Rivera Zea** a souhaité entendre des recommandations plus concrètes, avec des actions prises pour leur mise en œuvre, en mettant l'action sur les jeunes autochtones et la santé. **M. Les Malezer** a insisté sur l'aspect contraignant des normes internationales et la manière dont les États devraient les respecter, en portant une attention particulière sur le droit à l'autodétermination. **Tous deux** ont répondu à la déclaration de la Chine en condamnant le lien fait entre les peuples autochtones et le terrorisme. **M. Elifuraha Laltaika** a pris note des violations des droits de l'Homme en Afrique et va organiser une réunion d'experts à cet égard. **M. Jesus Guadalupe Fuentes Blanco** a insisté sur le fait qu'il était important que les organisations qui s'inscrivent sur la liste des intervenants restent dans la salle afin de ne pas prendre la place de quelqu'un d'autre. **M. Dmitrii Kharakka-Zaitsev** a relevé l'importance du thème de l'océan qui a été exprimé au cours de la session, et a aussi demandé aux États et aux organisations autochtones de partager des exemples de systèmes éducatifs bilingues/biculturels. **Mme Anne Nuorgam** a souligné la nécessité d'avoir un mécanisme dédié au droit au consentement libre, préalable et éclairé. **M. Gervais Nzoa** s'est questionné, tenant compte des défis mis en avant, sur la nécessité de revoir les méthodes de travail de l'Instance Permanente ainsi que sa mission.

- Suivi des recommandations de l'Instance Permanente

**Le Rapporteur de cette session, M. Brian Keane**, a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations de l'Instance Permanente. Il a dressé un rapport du nombre de recommandations émises par l'Instance Permanente ; il y en a eu plus de 1200 depuis la première session. Les progrès accomplis en matière de mise en œuvre de ces recommandations s'articulent en cinq axes : 1. responsabilisation des femmes autochtones ; 2. renforcement de la participation des jeunes autochtones dans le système des Nations Unies ; 3. proclamation de l'année 2019 comme année des langues autochtones par l'Assemblée Générale ; 4. efforts faits dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; 5. mise en application du plan d'action international du système des Nations Unies relatif aux droits autochtones. Il a ensuite souligné le fait qu'il était nécessaire que les organisations émettent des recommandations concrètes aux membres experts de l'Instance Permanente sur lesquelles ceux-ci pourront appuyer leurs travaux.

S'en est suivi un échange interactif, au cours duquel M. Keane a répondu aux questions soulevées et aux commentaires faits par les représentants de certaines **organisations autochtones**. **Le International Indian Treaty Council** a souligné les progrès accomplis en matière de reconnaissance du patrimoine culturel autochtone et des mécanismes de rapatriement, en collaboration avec l'UNESCO, et souhaite s'assurer que ces recommandations soient ajoutées à la liste. Les représentants de la **mission Menonita, du Honduras**, ont mis en avant le fait qu'il n'y avait aucun suivi des problèmes auxquels sont confrontées les communautés autochtones au Honduras. Le **World Sindhi Congress** a souhaité savoir comment il était possible d'obtenir une visite du pays de la rapporteuse ou

des membres de l'Instance Permanente. Le **Congrès Mondial Amazigh** a exprimé ses préoccupations quant à la manière d'engager le dialogue entre les gouvernements et les organisations autochtones. L'**Indigenous Peoples Network of Nicaragua** a demandé s'il était possible d'obtenir l'intervention des membres experts vis-à-vis des problèmes auxquels sont confrontés les peuples autochtones du pays, suite à la récente visite de la RSPA. La **commission malaysienne des droits de l'Homme** a mis en exergue le rôle des INDH, qu'il est important de prendre en compte, et la manière dont elles pouvaient apprendre des membres experts. La **Fondation des peuples autochtones des Fidji** a interrogé sur la manière dont il est possible d'améliorer les conditions de vie sur le terrain, quand il n'y a pas de véritable jouissance des droits.

Le **Rapporteur** a principalement répondu en déclarant que la RSPA pourrait effectuer des visites de pays sur invitation des gouvernements, et que l'Instance Permanente pourrait soumettre des recommandations aux États afin de faciliter le dialogue. Un autre mécanisme disponible est de demander l'assistance du MEDPA, d'après la version révisée de son mandat.

### L'autonomisation des femmes autochtones

L'Instance a suivi la déclaration liminaire du **Président de la soixante-et-unième session de la Commission de la condition de la femme, S.E. Monsieur Antonio Patriota de Aguiar**, notant tout d'abord le rôle joué par l'éducation et la délivrance de titres fonciers en vue d'améliorer la condition des femmes autochtones. Elles sont les détentrices des savoirs traditionnels, bien qu'elles soient victimes de beaucoup de discriminations et violences, au sein même de leurs communautés. L'autonomisation des femmes autochtones devrait plus précisément porter sur leur participation aux économies locales, et aux processus de prise de décision.

Certains **États** ont pris la parole. La **Finlande, au nom des pays nordiques**, a exposé la nécessité d'une meilleure reconnaissance des droits sexuels et reproductifs des femmes autochtones. La **Guyane** a présenté des politiques dédiées aux femmes autochtones, comportant des mesures d'autonomisation et l'amélioration de l'accès à la santé et aux soins maternels. Le **Canada et la Nouvelle-Zélande** ont insisté sur l'autonomisation économique des femmes autochtones et des efforts faits à cet égard. Le **Mexique et les États-Unis** ont détaillé la mise en application de politiques facilitant l'accès à la justice pour les femmes et filles autochtones. Le **Brésil** a déclaré avoir organisé une réunion portant exclusivement sur la santé des femmes autochtones. Le **Guatemala** s'est fixé pour objectif une plus grande contribution des femmes et filles autochtones aux politiques publiques et processus de prise de décision. L'**Australie** a mis en avant les mesures éducatives mises en place en vue de donner plus de pouvoir aux femmes autochtones.

Des déclarations ont été faites par certaines **organisations autochtones**. Le **Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique** a alerté sur les violences faites aux femmes et filles autochtones, notamment les mutilations génitales, et a insisté sur l'importance d'inclure les femmes autochtones dans les processus de prise de décision. Le **Réseau des femmes autochtones d'Asie** a demandé la protection des territoires autochtones, et que des solutions soient proposées pour mettre fin aux violences dont les femmes et filles autochtones sont victimes. Le **Centro de Culturas Indígenas del Perú** a insisté sur la pertinence de la parité au sein des membres experts et a soulevé la question de la libération des militantes autochtones emprisonnées. Le **International Indian Treaty Council** a mis en avant les problématiques environnementales au Mexique, liées aux déchets chimiques, qui affectent la santé des autochtones. **MADRE** a insisté sur le lien entre les femmes autochtones et la résilience face aux changements climatiques. Le **Forum International des femmes autochtones** a exprimé le besoin d'avoir des données sur les femmes autochtones et de faciliter leur participation aux forums internationaux.

**D'autres organisations** ont pris la parole. **La Convention sur la diversité biologique** a mentionné la pertinence de l'utilisation de la terminologie propre aux peuples autochtones et communautés locales et d'inclure les jeunes autochtones dans ses projets. L'**ONU-Femmes** a donné l'exemple du lancement d'un programme d'autonomisation au Brésil dans un contexte national et international. **Chef Wilton Littlechild, membre du MEDPA**, s'est réjoui de la célébration des prochains Jeux Mondiaux Autochtones, au Canada, et notamment de la participation accrue des femmes et filles autochtones. La **Commission australienne des droits de l'Homme** a insisté sur la nécessité de créer plus d'opportunité autour d'activités basées sur la culture afin d'autonomiser les femmes autochtones. L'**Institution Nationale des Droits de l'Homme de Norvège** a pointé du doigt les barrières culturelles entre la société norvégienne et le peuple Sámi, qui a une incidence sur les signalements d'abus sexuels et de violences domestiques dont sont victimes les femmes Sámi.

### Jeunes autochtones

L'Instance a suivi les déclarations liminaires du représentant du **Caucus mondial des jeunes autochtones** recommandant à l'Instance Permanente de générer des données sur les jeunes autochtones, en vue d'une mise en œuvre des ODD tenant compte des spécificités des peuples autochtones, et d'autonomiser les jeunes autochtones par le biais de moyens économiques et agricoles. Le **Coprésident du Réseau inter-agences des Nations Unies pour le développement des jeunes** a brossé le tableau des nombreux défis liés aux territoires et à l'environnement, soulignant cependant les efforts faits par l'UNESCO et l'OIT pour inclure les jeunes autochtones dans leurs programmes, avec notamment l'utilisation de nouvelles technologies.

Certains **États** ont fait des déclarations. **La Fédération de Russie** a expliqué qu'elle soutenait les agriculteurs autochtones des régions reculées, dans le cadre de la mise en œuvre des ODD et du maintien de leur culture, avec également la mise en place d'un enseignement à domicile pour les enfants autochtones afin de garantir un accès égal à l'éducation à travers le pays. La **Nouvelle-Zélande et l'Australie** ont assuré faire tout leur possible pour garantir un accès égal des jeunes autochtones aux opportunités. **L'Équateur** a établi un plan national pour mettre fin aux discriminations et promouvoir une éducation interculturelle. Le **Danemark** a évoqué l'importance de la participation des jeunes autochtones dans tous les programmes et plans stratégiques importants, afin de garantir un dialogue intergénérationnel.

Des déclarations ont également été faites par les représentants des **organisations autochtones** suivantes. **Le Congrès Mondial Amazigh** a alerté sur la perte d'identité à laquelle sont confrontés les jeunes autochtones Amazigh, face au manque de perspectives d'avenir. L'**Indigenous Peoples Law and Policy Program** a demandé de mettre fin aux violences commises à l'encontre des enfants autochtones. **Gitanmaax Band** a recommandé que le thème d'une des prochaines sessions de l'Instance Permanente porte sur les violences environnementales et leurs effets sur les soins maternels, et a demandé le suivi des recommandations déjà émises par les jeunes autochtones. La **Finnish Saami Youth Organization** a alerté sur la situation concernant les méthodes de pêche traditionnelles qui se voient limitées par les législations nationales, et a demandé au gouvernement de Finlande de ratifier la Convention n°169 de l'OIT et de respecter le droit au consentement libre, préalable et éclairé. **Confederación Indígena Tayrona** a invité la RSPA à effectuer une visite de la Colombie et à émettre un rapport orienté sur les femmes et les jeunes autochtones. Le **Asia Indigenous Peoples Pact** a demandé l'octroi de plus de programmes de financement et de bourses d'études afin de favoriser la participation des jeunes autochtones aux réunions internationales, ainsi que le suivi de cette participation. La **National Native American Boarding School Healing Coalition** a rappelé

l'importance de prendre en compte les enfants autochtones qui ont été retirés de leurs familles, et qui ne sont pas revenus.

L'**Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture** est revenu sur la réunion qui s'est tenue en son siège, avec des représentants du Caucus mondial des jeunes autochtones, afin d'encourager les programmes d'activités conjointes avec les jeunes autochtones.

**M. Dmitrii Kharakka-Zaitsev** a déclaré qu'il aimerait entendre plus d'informations globales et pas seulement des cas particuliers, pour pouvoir être en mesure d'adopter une stratégie globale. **Mme Tarcila Rivera Zea** a demandé une coopération inter-agences en vue de prendre des mesures concrètes pour répondre aux défis auxquels sont confrontés les femmes et les jeunes autochtones, en particulier en matière de violences et discrimination.

*Vendredi, 28 avril*

- Suivi du Document final issu de la Conférence mondiale des peuples autochtones :
  - (a) Mise en application des plans d'action, stratégies et autres mesures nationales,
  - (b) Solutions pour le renforcement de la participation des peuples autochtones aux Nations Unies
  - (c) Mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies concernant les peuples autochtones

**M. Jorge Alberto Jiménez, Directeur général, Bureau du développement social au Ministère des affaires étrangères du Salvador**, a souligné la nécessité d'en finir avec l'opposition classique qui règne sur les relations entre le gouvernement et les peuples autochtones, et d'adopter une approche plus complète sur la façon de fonctionner de chacun. Il a également mentionné la nécessité que son pays ratifie la Convention OIT n°169. **S.E Kai Sauer, Représentant Permanent de la Finlande auprès des Nations Unies et l'un des Conseillers du Président de l'Assemblée Générale sur le processus de renforcement de la participation des peuples autochtones aux Nations Unies**, a également détaillé le processus de consultations tenu avec les représentants autochtones afin de renforcer leur participation au sein du système des Nations Unies, avec la diffusion d'informations en différentes langues et la coopération avec les divers mécanismes des droits autochtones du système des Nations Unies. **Mme Beatrice Duncan de l'ONU-Femmes et Co-présidente du Groupe de soutien inter-agences sur les questions autochtones**, a mis en exergue l'importance du document final de la CMPA et ses répercussions positives pour les peuples autochtones au niveau international, au moment de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ne laissant personne de côté. Il est primordial de mieux faire connaître la Déclaration au niveau national.

De nombreux **États** sont intervenus sur ce point à l'ordre du jour. La **Guyane** a présenté deux politiques importantes, l'une sur le changement d'appellation de la loi appelée loi sur les peuples autochtones, l'autre octroyant aux peuples autochtones la propriété de leurs terres, dans le respect du droit au consentement libre, préalable et éclairé. **L'Afrique** a insisté sur l'importance d'avoir une participation continue aux consultations et réunions, afin de garantir un vrai suivi de ces questions. La **Namibie** a reconnu que les peuples autochtones requièrent une attention spécifique et la mise en place de plans d'action adéquats. La RSPA a effectué une visite du pays et émis un rapport. **L'Australie et le Canada** ont affirmé leur soutien au processus de consultation des organisations autochtones afin de permettre leur participation au système des Nations Unies. Le **Mexique** va déployer plus d'efforts pour faciliter la pleine participation des peuples autochtones. La **Fédération de Russie** a réaffirmé son soutien aux peuples autochtones et à la jouissance de leurs droits, avec la mise en place de deux plateformes dédiées à la participation des peuples autochtones dans le pays. Le **Guatemala** a présenté son plan d'action nationale visant à permettre la participation des peuples autochtones, mais également des personnes d'ascendance africaine en vue de faciliter le dialogue avec les institutions. Le

**Paraguay** a présenté une politique garantissant la mise en œuvre des droits des peuples autochtones, avec le soutien des membres de l'Instance Permanente et du Secrétariat. La **Nouvelle-Zélande** a exposé le plan de mise en application du document final de la CMPA, paragraphe 11 sur le peuple Maori. **Les États-Unis** ont signalé que la souveraineté des États devrait être respectée dans le cadre de la participation des peuples autochtones au système des Nations Unies.

Des déclarations ont aussi été faites par les représentants des **organisations autochtones** suivantes. Le **Réseau mondial des autochtones handicapés** aimerait que les organisations autochtones participent à toutes les réunions importantes, avec la possibilité de soumettre des souscriptions écrites. **CONAMAQ** a déclaré qu'il était crucial de respecter la Terre Mère à travers la mise en œuvre du droit au consentement libre, préalable et éclairé. Le **Crimean Tatar Mejlis représentant les Tatars de Crimée, en Ukraine** a parlé des violations commises à l'encontre des Tatars de Crimée et a demandé à la Russie d'arrêter les persécutions dont ils souffrent. Le **Congrès Mondial Amazigh** a recommandé un plan d'action pour rendre effective la participation des peuples autochtones au processus de prise de décision au niveau national. Le **International Indian Treaty Council** a insisté sur l'importance des mécanismes de rapatriement sur le patrimoine culturel autochtone. L'**International Public Organization Foundation for Research and Support of Indigenous Peoples of Crimea** a alerté sur les violations persistantes des droits de l'Homme dont souffrent les peuples autochtones de Russie, y compris les violences faites aux femmes autochtones. La **Tin Hinan Association** a recommandé que les plans d'actions régionaux soient élaborés en collaboration avec les peuples autochtones d'Afrique de l'ouest en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration. Le **Caucus sur les langues autochtones** a lancé un appel à l'UNESCO pour la mise en œuvre du mécanisme de défense des langues autochtones. Les langues autochtones devraient être incluses dans les différents programmes et plans d'action de mise en application de la Déclaration ou du document final de la CMPA.

D'autres **organisations** ont fait des déclarations. L'**Union internationale pour la conservation de la nature** a revendiqué la modification de ses statuts pour permettre la participation des peuples autochtones dans les processus connexes, prenant exemple sur le système des Nations Unies. La **Banque Mondiale** a déclaré travailler conjointement avec les peuples autochtones, dans le cadre de l'édition d'une Note d'orientation sur le respect du droit au consentement libre, préalable et éclairé pour les projets financés par la Banque Mondiale. Le **Haut-commissariat pour les droits de l'Homme des Nations Unies** (HCDH) a insisté sur la nécessité de mettre en application tous les articles de la Déclaration et pas seulement quelques-uns, étant donné qu'il s'agit d'une question générale de droits de l'Homme. La **Commission nationale thaïlandaise des droits de l'Homme** a souligné qu'il n'y avait aucune reconnaissance des peuples autochtones en tant que tel dans ce pays, mais de groupes ethniques et qu'ils n'ont pas accès aux titres de propriété foncière. La **Commission des droits de l'Homme des Philippines** a présenté un plan d'action pour protéger les défenseurs des droits de l'Homme, avec la mise en place d'un observatoire qui mesurera l'impact des politiques autochtones. Le **Massey University Center for Indigenous Leadership** a insisté sur l'importance de collaborer avec des personnes qui savent comment travailler avec les peuples autochtones, ce qui n'est pas le cas de nombreuses agences des Nations Unies. Cette organisation a en outre recommandé que les Nations Unies engagent plus de peuples autochtones au sein de leur système. **M. Alexey Tsykarev, membre expert du MEDPA**, a exprimé son appui à la déclaration de l'International Indian Treaty Council sur la nécessité de créer un organisme international qui se concentrerait sur le rapatriement du patrimoine culturel autochtone. **M. Albert Barumé, Président du MEDPA**, a souligné les efforts réalisés par l'Afrique en matière de mise en œuvre des droits des peuples autochtones, et a également demandé aux différents gouvernements d'établir un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer le bien-être et la protection des peuples autochtones, en ligne avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Quelques **experts membres de l'Instance Permanente** ont également fait des déclarations. **Mme Tarcila Rivera Zea** a estimé le besoin des gouvernements d'étudier avec attention les discriminations dont sont victimes les peuples autochtones, avec la création de plus de données. **M. Les Malezer** a insisté sur l'importance d'avoir une représentation des peuples autochtones à tous les niveaux des processus de prise de décision. **M. Elifuraha Laltaika** a appelé à un soutien international et à l'interconnexion des données pour une participation effective. **Mme Lourdes Tibán Guala** a fait part de ses préoccupations concernant le manque croissant de participation des peuples autochtones au sein des instances internationales, dû au manque de financements.

*Lundi, 1er mai*

- [Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones et le Président du Mécanisme d'Experts sur les Droits des peuples autochtones en ce qui concerne les défenseurs des droits de l'Homme autochtones](#)

**La RSPA, Mme Victoria Tauli-Corpuz**, a présenté les activités de promotion des droits des peuples autochtones menées dans le cadre de l'exercice de son mandat. Elle a tout d'abord parlé de la dimension de réconciliation de la Déclaration, puis des principaux défis concernant les droits liés à la terre, aux ressources naturelles et au consentement libre, préalable et éclairé. Il est attendu de l'adoption de la Déclaration des conséquences positives pour les peuples autochtones et la mise en œuvre de plans d'action nationaux dans certains pays. Elle a ensuite alerté sur la situation des peuples autochtones dans les derniers pays qu'elle a visités, comme le Honduras, l'Australie, les États-Unis.

Les **États** suivants ont pris part à ce dialogue interactif. Les **États-Unis** ont soulevé la question de la manière de mettre en œuvre les droits des femmes et filles autochtones. Le **Mexique** a réitéré son invitation envers la RSPA à effectuer une visite du pays en novembre 2017, et s'est enquis des bonnes pratiques concernant la mise en œuvre du droit au consentement libre, préalable et éclairé par les États, afin de s'en inspirer. Le **Guatemala** a parlé de la politique adoptée pour protéger les ressources naturelles combinant affaires et droits humains. La RSPA a également reçu une invitation de ce pays. Le **Norvège, au nom des pays nordiques**, a demandé quels étaient les éléments clés des mécanismes existants efficaces en matière de protection des défenseurs des droits humains au niveau national. Le **Bangladesh** a assuré que sa Constitution et le gouvernement respectaient et protégeaient les peuples autochtones et leurs droits.

Certaines **organisations autochtones** ont aussi apporté leur contribution au dialogue. **L'International Indian Treaty Council** a fait une observation sur la visite de la RSPA aux États-Unis, qui a notamment mené à une audience tenue par la Commission Américaine des droits de l'Homme, à laquelle l'État a décidé de ne pas participer. Le **Grand Conseil des Cris** a rappelé que le droit au consentement libre, préalable et éclairé est partie intégrante du droit à l'autodétermination des peuples autochtones, et qu'il était crucial de travailler aussi bien avec les instruments de la Convention n°169 de l'OIT et la Déclaration. La **COICA** voulait savoir comment il est possible de renforcer la situation des défenseurs des droits de l'Homme sur le terrain. **The Ogaden Peoples Rights Association** a invité la RSPA à se pencher sur la situation des peuples autochtones d'Éthiopie. La **Tin Hinan Association** a invité la RSPA à effectuer une visite dans la zone du Sahel en Afrique, et a demandé aussi bien à l'HCDH qu'à la RSPA quelles mesures avaient été prises pour faciliter la visite de la RSPA dans les pays où les vies des défenseurs des droits de l'Homme sont menacées. **Nation of Hawaii** a souhaité savoir comment il était possible d'étendre les droits de consultation aux tribus non-fédérales reconnues. La **Fédération Kampuchea Krom-Khmers** a déclaré qu'il serait intéressant d'explorer les possibilités offertes par les mécanismes de résolution de conflits qui pourraient être inclus dans les résolutions des membres de l'Instance Permanente.

De nombreux **membres experts** ont exprimé leur point de vue. **Mme. Terri Henry** a répondu à la déclaration de la RSPA concernant la situation de l'oléoduc Dakota Access, et les graves violations des droits autochtones commises dans cette zone. Elle a suggéré que la logique capitaliste n'était pas une solution et qu'il valait mieux faire levier sur la responsabilité des entreprises dans ce genre de cas. **M. Gervais Nzoa** a invité les États africains à présenter leurs rapports sur la situation des peuples autochtones en zone de conflit. **M. Jens Dahl** a déclaré que les États devaient respecter les droits de leurs défenseurs des droits de l'Homme et mettre en application leurs politiques à ce propos. **M. Les Malezer** a noté l'importance d'apporter plus de protection aux défenseurs des droits autochtones, qui représente 40% des crimes commis à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme en général. **M. Tarcila Rivera Zea, Mme Lourdes Tiban Guala et Mme Anne Nuorgam** ont insisté sur l'importance d'avoir un mécanisme dédié au suivi de la mise en application des recommandations qui ont été faites aux États.

**Mme Victoria Tauli-Corpuz, RSPA**, a réagi à ces interventions, en notant tout d'abord que les droits des investisseurs sont mieux protégés que les droits des peuples autochtones, ce qui engendre une situation difficile pour les peuples autochtones. Concernant les mécanismes de mise en application du droit au consentement libre, préalable et éclairé, elle a insisté sur l'importance d'un dialogue entre les États et les organisations autochtones qui se base sur les instruments aussi bien de la Convention n°169 de l'OIT que de la Déclaration. Concernant l'Éthiopie, elle a exprimé sa volonté d'effectuer une visite du pays afin d'évaluer la situation des peuples autochtones dans ce pays. Elle a invité le gouvernement du Bangladesh à se mettre en communication avec son équipe, afin d'engager un dialogue concernant l'accord de paix entre le gouvernement et les peuples autochtones. Concernant la situation dans le Sahel, elle a souligné que la discussion était encadrée par la Commission Européenne, et qu'il était important d'entendre les recommandations des peuples autochtones. Enfin, elle a exprimé la nécessité de mettre en place un mécanisme de suivi des recommandations émises par la RSPA. Le sujet de son prochain rapport thématique portera sur la manière dont les défenseurs des droits des peuples autochtones sont protégés et les dangers qu'ils encourent.

- [Dialogue avec la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones et le Président du Mécanisme d'Experts sur les Droits des peuples autochtones en ce qui concerne les défenseurs des droits de l'Homme autochtones](#)

**Le Président du MEDPA, M. Albert Barumé**, a présenté les derniers travaux menés par le MEDPA. La précédente étude du MEDPA portait sur la santé autochtone, qui est un aspect fondamental du droit à l'autodétermination ; et le prochain portera sur les bonnes pratiques et les défis en matière d'affaires ainsi que sur l'accès des peuples autochtones aux services financiers. La prochaine session du MEDPA aura lieu à Genève, du 10 au 14 juillet. La [résolution 33/25 du Conseil des droits de l'Homme](#) a modifié le mandat du MEDPA, dont la nouvelle composition est de sept membres, et qui comprend la possibilité de déterminer librement le thème de ses études annuelles et d'apporter sur demande un support technique aux procédures de l'EPU et aux organes des traités, en vue de l'engagement avec le secteur privé et au niveau national ainsi que pour diffuser les bonnes pratiques auprès des divers acteurs. Il a également abordé la protection des droits environnementaux pour les peuples autochtones, l'accent devant être mis sur la protection des femmes autochtones qui défendent ces droits. À la suite de cette intervention, **la Présidente du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones, Mme Mirna Cunningham**, a parlé de l'importance des contributions allouées par le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones à plus de quatre-vingt-dix délégués autochtones pour l'année 2016. Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones a reçu de nombreuses demandes, mais sa capacité ne lui permet de répondre qu'à un quart de ces demandes. Il a été décidé de financer le même nombre de bénéficiaires que l'année passée, et une profonde gratitude a été

exprimée aux États qui contribuent activement au Fonds : l'Australie, l'Argentine, l'Estonie, la Finlande, le Saint-Siège, le Mexique, la Norvège, le Pérou, le Chili, la Turquie et l'Espagne.

Différents **États** sont intervenus sur ce point à l'ordre du jour. L'**Afrique du Sud** a abordé les défis auxquels sont confrontés les défenseurs des droits de l'Homme et les actions prises pour résoudre ces problèmes. Le **Chili** a détaillé les efforts déployés pour la protection des défenseurs des droits des peuples autochtones, notamment ceux des avocats qui aident les peuples autochtones dans les cas de conflits fonciers. **La Fédération de Russie** a expliqué que la communauté internationale ne s'était pas mise d'accord sur une définition commune des peuples autochtones et des défenseurs des droits de l'Homme, et que les droits des minorités étaient reconnus aux niveaux national et fédéral. La **Norvège, au nom des pays nordiques**, a déclaré que la moitié des assassinats de défenseurs des droits de l'Homme commis en 2016 concernaient des militants autochtones ou écologistes. Les ODD ne peuvent pas être mis en œuvre sans un environnement favorable ; les États doivent sérieusement s'acquitter de leurs obligations en matière de droit de l'Homme. L'**Union Européenne, en sa qualité d'observateur**, a rappelé son engagement à protéger les défenseurs des droits de l'Homme, en particulier les défenseurs des droits des peuples autochtones. L'UE a élaboré une politique accordant des subventions aux défenseurs des droits de l'Homme en situation de danger.

**Des organisations autochtones** ont participé activement à cette session. L'**Indigenous World Association** a proclamé que le gouvernement des États-Unis n'avait pas suivi les recommandations portant sur les droits des peuples autochtones. La **West Papua Interest Association** a alerté sur la situation à laquelle sont confrontés les peuples autochtones de Papouasie-occidentale. **La United Confederation of Taino People et le Asia Indigenous Peoples Pact, au nom du Caucus asiatique**, ont demandé au MEDPA, et à la RSPA d'émettre un appel à promouvoir un mécanisme de protection active des défenseurs des droits autochtones, et d'effectuer une étude intensive de leur situation en vue d'y apporter une solution. **Telke** a exprimé ses inquiétudes concernant les activités minières menées sur les terres traditionnelles en Russie. L'une des solutions possibles étant d'augmenter la responsabilité sociale d'entreprise afin de protéger les droits des peuples autochtones. **COICA** a souligné le besoin de donner plus de visibilité à la position vulnérable dans laquelle se trouvent les défenseurs des droits des femmes autochtones. L'**Ogaden People's Rights Organization** a tiré la sonnette d'alarme concernant les récurrentes violations des droits de l'Homme commises en Éthiopie. **Nacionalidad Sapara del Ecuador** a fait remarquer la violation de son territoire par une entreprise chinoise d'exploitation pétrolière. Le **Forest Peoples Program** a demandé à la RSPA, au MEDPA et à l'Instance Permanente d'établir une directive sur les activités de conservation et les peuples autochtones. La **West Papua Liberation Organization** a lancé un appel à la responsabilité des Nations Unies de reconnaître le droit à l'autodétermination des peuples de Papouasie-occidentale. L'**International Indian Treaty Council** a abordé l'usage inapproprié de la force qui est fait à l'encontre des défenseurs des droits des peuples autochtones, et le fait qu'ils soient qualifiés de 'terroristes'. La **Chin Human Rights Organization** a appelé la communauté internationale, dont l'UE, à apporter son soutien aux défenseurs des droits de l'Homme en Asie. L'**Association Tamaynut** a émis des inquiétudes concernant le peuple Amazigh au Maroc, et a sollicité un dialogue avec l'État. L'**International Native Tradition Interchange** a insisté sur la situation de l'oléoduc Dakota Access. **Le Crimean Tatar Mejlis représentant les Tatars de Crimée, Ukraine**, a alerté sur le manque de liberté d'expression en Crimée et les récurrentes violations des droits de l'Homme. **Save Our Unique Landscape** a invité la RSPA à effectuer une visite de pays en Nouvelle-Zélande dans le but d'évaluer les violations des droits de l'Homme. **Pacos Trust** a suggéré de renforcer la coopération entre la RSPA, le MEDPA, l'Instance Permanente et les différents mécanismes des droits de l'Homme sur les relations entre les droits des peuples autochtones et l'environnement. L'**Indigenous Peoples Organization of Australia** a remercié la RSPA pour sa visite du pays en mars 2017, tout en soulignant qu'aucune organisation autochtone ne recevait de financement direct du gouvernement australien. L'**Assyrian**

**Aid Society of Iraq** a soulevé la question de la politisation de la plaine de Ninive, où les peuples autochtones sont victimes d'assimilation forcée et contraints à migrer. **Land is Life** a mis en lumière l'importance d'aborder les droits des peuples autochtones d'un point de vue holistique. **Tribal Link** a exprimé ses inquiétudes concernant le manque de réaction du gouvernement par rapport à la situation dans laquelle se trouvent les défenseurs des droits de l'Homme sur le terrain, et a demandé aux titulaires de mandat de leur apporter plus d'informations. La **Foundation for Indigenous Americans of Anasazi Heritage** a délivré un message spirituel à l'assemblée, rappelant l'importance de la Terre Mère et le génocide commis par les États-Unis.

Deux **autres organisations** ont fait des déclarations. **La Commission des droits de l'Homme des Philippines** a souligné la vulnérabilité des défenseurs des droits de l'Homme et la nécessité de renforcer leur protection. Le **Center for Indigenous Leadership of the Massey University** a demandé la création de données désagrégées sur les défenseurs des droits de l'Homme, en prêtant plus particulièrement attention aux défenseurs des droits des peuples autochtones.

Les **experts membres de l'Instance Permanente** suivants ont également fait part de leurs observations. **M. Jesus Guadalupe Fuentes Blanco** a parlé de la nécessité de trouver un moyen de coordonner les différents programmes des trois mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits des peuples autochtones afin de travailler plus efficacement au niveau stratégique. **M. Les Malezer** a salué la récente contribution de la Fédération de Russie au UNVFIP, et a appelé tous les États à apporter leur contribution. **Mme Tarcila Rivera Zea** a souligné la place difficile qu'occupent les femmes autochtones dirigeantes, qui sont menacées si elles défendent leurs droits, ainsi que l'importance de la contribution des États au UNVFIP afin de permettre à ces défenseurs de prendre part au dialogue. **Mme Anne Nuorgam** a clairement rappelé qu'il était du devoir des États de protéger les défenseurs des droits de l'Homme, ainsi que les moyens de mise en œuvre des différents principes relatifs aux affaires et aux droits de l'Homme. **M. Elifuraha Laltaika** a fait part de ses préoccupations concernant la situation des défenseurs des droits autochtones en Afrique, et a incité plus de pays africains à lancer une invitation à la RSPA pour une visite de pays.

**Mme Victoria Tauli-Corpuz, RSPA**, dans ses observations finales, a insisté sur le devoir de la communauté internationale de protéger les défenseurs des droits de l'Homme et a invité les organisations autochtones à lui envoyer directement leurs messages afin qu'elle puisse collaborer avec l'État. **M. Albert Barumé, Président du MEDPA**, a insisté sur la nécessité d'établir un dialogue entre les peuples autochtones et l'État afin d'attirer plus largement l'attention sur les voix autochtones. Les membres du MEDPA doivent encourager ces dialogues.

*Mercredi, 3 mai*

- [Application des recommandations relatives aux six points du mandat de l'Instance permanente en référence à la Déclaration \(fin\)](#)

**M. Jens Dahl, expert membre de l'Instance Permanente**, a fait une déclaration préliminaire lors de la réunion de clôture organisée avec les agences spécialisées des Nations Unies. Les rapports produits sont très utiles à ces agences notamment pour ce qui est de l'annonce des politiques et des méthodes de coopération. La traduction des rapports dans les langues autochtones, les programmes de renforcement des capacités dédiés aux peuples autochtones, et la création de données désagrégées sur les peuples autochtones ont une importance cruciale.

Seuls **deux États** ont fait une déclaration. **L'Indonésie** a revendiqué sa souveraineté nationale sur la Papouasie-occidentale, dans le respect des droits de l'Homme. **L'Équateur** a souligné l'importance de

protéger les langues autochtones, avec le soutien du nouveau gouvernement en matière d'enseignement des langues autochtones.

Quelques **organisations autochtones** ont fait des déclarations. **Le Boro Women's Justice Forum** a alerté sur la situation d'assimilation culturelle forcée menaçant la survie de leur peuple. La **COICA** a recherché des solutions avec la création d'une carte mondiale visant à présenter un recensement de tous les territoires autochtones et à les définir de manière plus précise sur la scène internationale. Le **Consejo Shipibo Konibo Xetebo Coshikox** a demandé au gouvernement du Pérou de reconnaître les droits fonciers du peuple Shipibo afin de leur garantir des perspectives d'avenir. **Le Greater Sylhet Indigenous Peoples Forum du Bangladesh** a rappelé l'importance de la promotion et de l'enseignement des langues autochtones en voie de disparition. **La Nation Anishinabek** a fait part de ses préoccupations concernant un projet nucléaire dans une région comptant de nombreux lacs, qui pourrait nuire gravement à l'environnement. **L'Asamblea Nacional Indígena Plural por la Autonomia**, a parlé du manque de volonté politique de respecter les cultures et les droits des peuples autochtones au Mexique. Le **Peuple Yamasí** a affirmé avoir été victime d'agressions par l'administration des États-Unis et qu'il y avait un réel manque de reconnaissance de leurs droits. **CONAIE** a officiellement demandé à l'Instance Permanente d'engager le dialogue avec le gouvernement de l'Équateur, en ce qui concerne le droit au consentement libre, préalable et éclairé. Le **Kamakakuokalani Center for Human Studies** a mis l'accent sur la nécessité d'une Convention internationale sur les droits des peuples autochtones, et de mettre fin à l'assimilation culturelle forcée en Nouvelle-Zélande. **Enlace Continental de Mujeres Indígenas** a souligné la nécessité d'apporter un plus grand soutien et une meilleure protection aux femmes autochtones.

La **Commission thaïlandaise sur les droits de l'Homme** a signalé que les peuples autochtones ne jouissaient pas de la citoyenneté en Thaïlande, ce qui signifie qu'ils n'ont pas accès aux services de base. Le **représentant du Parlement mexicain** a déclaré que les peuples autochtones, en termes de politiques de développement du pays, étaient assujettis à une dépendance logique aux programmes de lutte contre la pauvreté et que si leurs droits étaient respectés, cela pourrait facilement changer.

**Mme Lourdes Tiban Guala, experte membre de l'Instance Permanente**, a exprimé sa reconnaissance des travaux réalisés par M. Rodolfo Stavenhagen, qui a mis en place une politique forte dans le mouvement des droits des peuples autochtones.

*Jeudi, 4 mai*

- [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#)

Une déclaration préliminaire a été faite par la **Présidente de la quarante-huitième session de la Commission de Statistiques, Mme Wasmália Bivar du Brésil**. Elle a insisté sur la création d'indicateurs mesurant la mise en œuvre des ODD, en mettant l'accent sur l'identité des peuples autochtones. Elle a également commenté sur la nécessité avérée de produire plus de données désagrégées sur les peuples autochtones, leurs cultures, traditions culinaires et éducation, en ajoutant que le soutien sans faille des États était nécessaire. **Un représentant de la Division du Développement Durable, du Département des Affaires économiques et sociales**, a orienté son intervention sur les résultats du forum politique de haut-niveau sur le développement durable. Il est crucial d'atteindre les communautés les plus reculées, dans le but de ne laisser personne de côté, et il est évident que les questions autochtones doivent être incluses dans la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030.

**Certains États** ont pris la parole sur ce point à l'ordre du jour. Le **Chili** considère le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comme une feuille de route pour faire progresser les

politiques publiques et inclure toutes les parties de la société. Le **Bangladesh** a mis en place un Comité inter-agences chargé du suivi de la mise en œuvre des ODD dans le pays. Le **Guatemala** a commenté en disant qu'un recensement national serait entamé à la fin de l'année, recueillant également des données relatives à l'ethnicité. La **Chine** a déclaré que les peuples autochtones étaient des groupes marginalisés, et a demandé à ses entreprises nationales d'accroître leur responsabilité sociale d'entreprise pour le bénéfice de chacun. L'**Australie** a expliqué que sa politique nationale de mise en œuvre des ODD visait à réduire le fossé entre les peuples autochtones et non-autochtones. L'**Équateur** a présenté les différentes politiques positives mises en œuvre, qui respectent les droits autochtones, y compris le droit au consentement libre, préalable et éclairé, qui est inscrit dans la Constitution nationale.

**Des organisations autochtones** sont également intervenues. La **COICA** a suggéré que les États produisent des données sur les politiques concernant les peuples autochtones, et publient des rapports régionaux sur la mise en œuvre des ODD. Ce dernier point a été repris par **Tebtebba**, qui a demandé la création d'un indicateur mondial sur les droits fonciers coutumiers. L'**International Indian Treaty Council** a insisté sur l'importance d'une participation effective des dirigeants, chamans et organisations dans les processus de prise de décision liés à la mise en œuvre des ODD. L'**Ogaden People's Rights Organization** a appuyé la nécessité de mettre en application le droit au consentement libre, préalable et éclairé, avec l'objectif de ne laisser personne de côté. **VIVAT international et Franciscans International** ont remis en question le modèle actuel de développement lié aux industries de l'extraction dans le cadre du respect des droits de l'Homme. **Passionist International** a souligné l'importance de la participation au processus de prise de décision. Le **Réseau mondial des autochtones handicapés** a affirmé que les autochtones handicapés étaient exclus des consultations nationales, et que les femmes et filles autochtones handicapées devaient aussi être prises en compte. La **Tribal Link Foundation** a alerté sur le manque de participation des peuples autochtones en Russie, dans le cas notamment des activités des industries de l'extraction sur les terres autochtones. **Zoro** se bat pour établir une gestion durable de ses terres ancestrales et recherche le soutien de la communauté internationale. Le **Boro Women's Justice Forum** a demandé aux États d'accroître la sensibilisation des peuples autochtones aux ODD, ainsi que la création de données désagrégées. **Pahtamawiikan** souhaiterait retrouver un équilibre afin de restaurer la souveraineté des différentes Nations autochtones, basée sur l'égalité. La **Nation Anishinabek** a appelé à une meilleure sensibilisation sur la situation dans laquelle se trouvent de nombreuses communautés au Canada et le manque de consultation dont elles souffrent. Le **Peuple Yamasi et la Fédération Kampuchéa Krom-Khmers** ont soulevé l'importance du respect du droit au consentement libre, préalable et éclairé et du respect des ressources naturelles. L'**International Native Tradition Interchange** a demandé la nomination d'un ambassadeur qui représenterait les intérêts des peuples autochtones auprès des instances internationales en ce qui concerne les discussions portant sur les ODD. La **Tin Hinan Association** a appelé les Nations Unies à inclure les femmes autochtones d'Afrique dans l'adoption et la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030.

Le **PNUE** a fait une déclaration, établissant les préoccupations autochtones comme prioritaires dans son programme de mise en œuvre des ODD.

**M. Gervais Nzoa** a abordé l'importance de revoir les méthodes de travail de l'Instance Permanente, afin de mieux traiter les différentes questions évoquées dans les déclarations et renforcer sa capacité. **M. Tarcila Rivera Zea** a déclaré que pour une vraie mise en œuvre des ODD, l'égalité des sexes était un aspect crucial, et que les organisations autochtones devaient contribuer à l'élaboration des politiques d'après une approche ascendante.

- Travaux à venir de l'Instance Permanente, y compris sur les questions présent en compte par le Conseil économique et social ainsi que les questions émergentes

**Mme Aisa Mukabenova, membre de l'Instance Permanente**, a fait une déclaration préliminaire, dans laquelle elle approuve l'importance de la reconnaissance de l'année 2019 en tant qu'Année des Langues autochtones par l'UNESCO. Si aucune mesure concrète n'est prise rapidement, ces langues vont disparaître au cours du vingt-et-unième siècle. 2019 doit être le point de départ de la création d'une stratégie à long-terme pour la conservation des langues autochtones.

Les **États** suivants ont pris la parole. Le **Guatemala** a présenté les différentes politiques mises en place par le Ministère de la Culture et des Sports visant à promouvoir les cultures autochtones dans le pays. Le **Mexique** a exprimé son soutien au niveau international à travers différents mécanismes de coopération afin de renforcer la participation des peuples autochtones au système des Nations Unies. La **Fédération de Russie** aimerait voir la création d'une plateforme d'échange sur les bonnes pratiques pour l'application des droits des peuples autochtones, et a également exprimé son soutien à l'année 2019 en tant qu'Année des langues autochtones. L'**Australie** a rappelé la politique sur les langues autochtones qui est en cours dans le pays, de même que les programmes éducatifs sur l'art autochtone. Le **Brésil** a suggéré l'intensification des six domaines de compétence de l'Instance Permanente. L'**Équateur** a présenté ses politiques en matière de langues autochtones et a reconnu la nécessité de prendre des mesures concrètes pour sauvegarder les savoirs traditionnels autochtones.

De nombreuses **organisations autochtones** ont pris la parole. **Ka lahui Hawaii** a demandé la mise en application de la Déclaration et d'une coopération inter-agences alors qu'Hawaii entame son processus de décolonisation. Le **Programme Stitching Forest People** a souligné l'importance de relier le développement aux savoirs traditionnels autochtones. Le **General board of global ministries de l'Église méthodiste unie** a parlé de la mise en œuvre de programmes locaux visant à sauver les langues autochtones. La **COICA** a insisté sur la création de données désagrégées concernant les défenseurs des droits autochtones et la mise en application de la Déclaration. La **Fondation des peuples autochtones des Fidji** a demandé à ce que les droits fonciers soient respectés à travers l'application d'indicateurs sur les régimes fonciers dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'**American Indian Law Alliance** a exhorté l'UNESCO à prendre des mesures pour la protection des savoirs traditionnels, cultures et langues autochtones. L'**Indigenous Peoples Organization of Australia** a alerté sur la situation à laquelle sont confrontées les femmes autochtones dans le pays. L'**International Work Group for Indigenous Affairs, au nom du Programme des Peuples des Forêts et la Fondation Tebtebba**, a alerté sur la situation à laquelle sont confrontés les peuples autochtones de Tanzanie, et a demandé la pleine mise en œuvre des lignes directrices de la Banque Mondiale concernant le droit au consentement libre, préalable et éclairé de ces communautés. L'**International Indian Treaty Council** a rappelé l'importance de créer une plateforme des peuples autochtones sur les savoirs traditionnels dans le cadre des négociations sur le climat. **Passionist International** a demandé à l'Instance Permanente d'émettre des recommandations sur la conservation des savoirs traditionnels et la protection de la biodiversité autochtone. **Cubraiti** a fait part de ses préoccupations concernant la modification de la loi sur l'immigration récemment adoptée par les États-Unis, qui, dans un sens, criminalise les peuples autochtones. **Pahtamawiikan** a partagé ses inquiétudes concernant les attaques persistantes contre les cultures autochtones en tant que tel. L'**Assyrian Aid Society of Iraq** a déclaré qu'il était important que l'Instance Permanente consacre du temps à des campagnes de promotion des langues autochtones. L'**Ogaden People's Rights Organization** a fait part de ses préoccupations concernant la disparition des savoirs traditionnels et langues autochtones. Le **Peuple Yamasi** a suggéré que l'une des solutions pouvait être d'autonomiser les femmes autochtones par le biais d'activités économiques en faisant la promotion des savoirs traditionnels autochtones. La **Fédération Kampuchea Krom-Khmers** a mis en avant la besoin de

reconnaissance des droits fonciers autochtones et de garantir leur droit au consentement libre, préalable et éclairé. Le **Greater Sylhet Indigenous Peoples Forum** a précisé que le gouvernement du Bangladesh mettrait en place des programmes d'éducation en langues autochtones.

L'**UNESCO** a également fait une déclaration, mettant l'accent sur l'importance de soutenir les langues, savoirs et traditions autochtones. Il est primordial de conférer aux peuples autochtones de nouvelles compétences, pour qu'ils puissent contribuer aux discussions internationales. La **Rainforest Foundation** a demandé une évaluation des progrès accomplis par les États en matière de mise en application de la Déclaration, et une analyse des difficultés rencontrées, afin de permettre la participation des peuples autochtones aux processus de prise de décision.

**M. Dmitrii Kharakka-Zaitsev, expert membre de l'Instance Permanente**, a souligné la nécessité d'engager un dialogue incluant les différentes parties prenantes. La situation des peuples autochtones requiert une approche différente en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques et toutes les parties impliquées doivent s'écouter afin de prendre les décisions les plus justes pour les peuples autochtones.

*Vendredi, 5 mai*

- Ordre du jour provisoire de la dix-septième session

L'Instance Permanente recommande au Conseil économique et social l'adoption des décisions suivantes:

1. Organiser une réunion de trois jours avec le groupe d'experts international sur le thème du "développement durable sur les territoires des peuples autochtones"
2. La dix-septième session de l'Instance Permanente devrait se tenir au siège des Nations Unies du 16 au 27 avril 2018.
3. Le thème des discussions de la session de l'année prochaine sera "droits collectifs des peuples autochtones, en matière de propriété foncière, territoires et ressources".

- Clôture de la session

**Mme Mariam Wallet Aboubakrine, Présidente de la seizième session de l'Instance Permanente**, a relevé dans sa déclaration le consensus mondial créé par l'adoption de la Déclaration et la modification de certaines Constitutions nationales qui en a découlé. Cependant, la mise en application reste trop lente, et il n'y pas de mécanismes efficaces aux niveaux nationaux pour ce qui est de l'implication des représentants autochtones. L'Instance Permanente est disposée à prendre des mesures concrètes et à travailler étroitement avec les États pour réduire le nombre de défenseurs des droits de l'Homme dont la vie est en danger et qui se trouvent en prison. Il est crucial de mettre concrètement en application la Déclaration afin de garantir le respect des peuples autochtones.

**Chef Wilton Littlechild** a conclu la session par un message spirituel.

## ANNEXE I – LISTE DES MEMBRES ACTUELS DE L'INSTANCE PERMANENTE

Ci-dessous se trouve la liste des membres actuels de l'Instance Permanent, dont le mandat expirera fin 2019 :

### Experts autochtones

Mme Mariam WALLET ABOUBAKRINE (Afrique)

M. Elifuraha LALTAIKA (Afrique)

Mme Anne NUORGAM (Arctique)

Mme Terri HENRY (Amérique du Nord)

M. Phoolman CHAUDHARY (Asie)

M. Dmitrii KHARAKKA-ZAITSEV (Fédération de Russie, Europe de l'est, Asie centrale et Transcaucasie)

Mme Lourdes TIBAN GUALA (Amérique centrale, du sud, et Caraïbes)

M. Les MALEZER (Pacifique)

### Experts nommés par les États

M. Gervais NZOA (Cameroun)

Mme Tarcila RIVERA ZEA (Pérou)

Mme Aisa MUKABENOVA (Fédération de Russie)

M. Seyed Moshen EMADI (Iran)

M. Jesus Guadalupe FUENTES BLANCO (Mexique)

M. Jens DAHL (Danemark)

M. Brian KEANE (États-Unis d'Amérique)

## ANNEXE II – LISTE DES ABRÉVIATIONS

CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CELAC	Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes
CMPA	Conférence Mondiale sur les Peuples Autochtones
COICA	Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica Coordination des Organisation autochtones du bassin amazonien
CONAIE	Confederación de Nacionalidades Indígenas de Ecuador Confédération des nationalités autochtones d'Équateur
la Déclaration	Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
EPU	Examen Périodique Universel
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
OIT	Organisation Internationale du Travail
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature et des Ressources naturelles
HCDH	Haut-commissariat (des Nations Unies) aux Droits de l'Homme
INDH	Institutions Nationales des Droits de l'Homme
MEDPA	Mécanisme d'Experts sur les Droits des Peuples Autochtones
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
RSPA	Rapporteur(se) spécial(e) sur les Droits des peuples autochtones
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNPFA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNVFIP	Fonds de Contribution Volontaire des Nations Unies sur les Populations Autochtones

Ce document a été produit avec l'appui financier de l'Union Européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de Docip et ne peut en aucune circonstance être considéré comme le reflet de la position de l'Union Européenne.

Avec le soutien de :

- Sámediggi
- la Ville de Genève
- l'Union Européenne



*Les positions exprimées dans le présent document ne représentent pas les points de vue de Docip ou ses employés, dont le mandat implique le respect du principe de neutralité dans toutes les activités de l'organisation.*

*Pour toute question relative à cette note, merci de contacter [claire@docip.org](mailto:claire@docip.org).*